

2016_CT2_178

OBJET : Habitat et politique de la ville - Gens du voyage - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2015 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et du Terrain de Grands Passages

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_178-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville / Gens du Voyage

- Séance du 12 octobre 2016

04_3_01

- **Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2015 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et du Terrain de Grands Passages**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Développement territorial, logement, centres anciens, contrat de ville

■ Séance 17 octobre 2016



- **Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2015 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et du Terrain de Grands Passages**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet pour information au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis le 1er janvier 2001, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) a autorité sur la totalité de son territoire en matière de création, aménagement et gestion des Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage.

Par délibérations du 25 juin 2004 et du 11 décembre 2009, le Conseil communautaire de la CPA s'est prononcé favorablement sur le principe de la gestion déléguée des Aires d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et a autorisé Madame le Président à lancer la procédure de sélection du Délégataire, celle-ci étant conduite conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'attribution d'une Délégation de Service Public relève de la procédure prévue par la Loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

C'est dans ce cadre juridique que, par décision du 10 décembre 2010 faisant suite à une procédure de mise en concurrence, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a décidé de déléguer l'animation et la gestion de ces Equipements Publics communautaires à l'association ALOTRA.

Cette Délégation de Service Public est régie dans le cadre d'une convention d'affermage d'une durée de 7 ans qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des Aires d'Accueil des Gens du Voyage communautaires. Par avenant délibéré en séance du 3 juillet 2014, ce document contractuel concerne également la gestion du Terrain de Grands Passages.

Par conséquent, le droit de contrôle de la CPA s'exerce à l'égard des Aires d'Accueil d'Aix en Provence, Le Réaltor et de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, mais concerne aussi le Terrains de Grands Passages du Plateau de l'Arbois.

Afin de permettre la vérification et le contrôle, du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le gestionnaire doit fournir à la CPA, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines, comprenant notamment un compte-rendu technique, un compte de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Par souci de lisibilité et d'efficacité, les Rapports d'Activités consolidés des Aires d'Accueil Le Réaltor et Rives Hautes, joints à cet exposé, sont accompagnés, de leurs synthèses respectives, d'un rapport synthétique global des deux Aires Permanentes ainsi qu'une synthèse afférente au Terrain de Grands Passages.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, et l'Aire d'Accueil Rives Hautes, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, les partenaires institutionnels et les services sociaux de proximité.

Ces dispositions permettent d'intervenir rapidement et si besoin conjointement, pour aborder d'éventuelles difficultés que pourrait poser le séjour des gens du voyages dans l'agglomération.

Les animations, les actions sociales et les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les deux sites par le Délégué dans le cadre du Projet Social, traduisent des réelles avancées dans les quatre secteurs contractualisés, sommairement énumérés ci-après :

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc. En 2015, ce secteur a nécessité **2.532** entretiens et interventions auprès des familles.

- Santé et prévention : consultations médicales PMI, prévention et dépistages, hygiène bucco-dentaire, sensibilisation aux violences conjugales et sur les enfants, actions en faveur de la citoyenneté et de l'éducation à la santé, etc.... Bien que les permanences PMI soient provisoirement suspendues pour des raisons de sécurité, **141** personnes ont participé aux actions engagées en 2015 dans le domaine de la santé et de la prévention.

- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaison avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc..... En 2015, **375** élèves ont bénéficié sur les 2 sites des actions en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire.

- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc.... Plus de **1.301** actions ont été engagées en 2015 sur les deux Aires dans les secteurs de l'animation et la culture.

En 2015, **594** personnes ont été accueillies sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, soit 4 % de plus qu'en 2014. Cette relative stagnation est essentiellement due à la perte d'attractivité de cet Equipement Public générée par son vieillissement, par les stationnements illicites situés à proximité et par le potentiel de l'Aire d'Accueil Rives Hautes de Fuveau. Néanmoins, le travail et les prestations dispensées par le personnel de gestion et l'entretien constant des aménagements, opéré par la CPA, permettent de maintenir la durée moyenne du séjour sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor à **37** jours par famille alors qu'elle était de **43** jours par famille en 2013.

A cette fréquentation s'ajoutent les **564** personnes accueillies en 2015 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil qui dispose d'une capacité de seulement 23 places, soit près de la moitié de celle d'Aix en Provence. La qualité de ses équipements et de sa gestion portent la durée moyenne du séjour à **50** jours par famille, soit une progression de **22 %** par rapport à 2014, première année complète de fonctionnement.

En 2015 les 2 Aires communautaires ont donc accueilli **1.158** personnes, soit **488** caravanes. Les taux d'occupation annuels se fixent à **58 %** pour Le Réaltor et à **81 %** pour Rives Hautes, démontrant ainsi la pertinence de la qualité de ses installations.

Ainsi, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, l'occupation globale annuelle des 2 Aires d'Accueil s'établit à **15.260** journées / caravanes, soit une progression de **11,64 %** par rapport à 2014, essentiellement due à la forte fréquentation de l'Aire Rives Hautes de Fuveau/Meyreuil.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de **95. 617 € TTC**, soit plus **10,32 %** par rapport à 2014. Les produits totaux des budgets d'exploitation se fixent à **452.663 € TTC**, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à **460.816 € TTC**, dégageant ainsi un résultat légèrement déficitaire de **8.153 € TTC**, bien moins conséquent que celui de 2014 qui s'établissait à **32.316 € TTC**.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs / Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public (DSP) se fixe à **20,74 %**. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP.

Néanmoins l'analyse économique globale ne doit aucunement masquer les particularités afférentes à chaque Equipement Public.

En effet, pour l'Aire d'Accueil Le Réaltor, malgré la légère diminution de **2,33 %** des charges d'exploitation, la poursuite de la décroissance des produits d'exploitation, à hauteur de **2,44 %**, à de nouveau généré un déficit de **31.908 € TTC**.

En revanche, le Compte annuel de Résultats de l'Aire d'Accueil Rives Hautes, pour sa deuxième année complète de fonctionnement, laisse apparaître un montant total des charges d'exploitation inférieur de **13,28 %** par rapport au total des produits, dégageant ainsi un excédent de **23.754 € TTC**.

Ce bilan économique aurait été plus favorable, si ces Aires d'Accueil n'avaient pas eu à connaître régulièrement la proximité des stationnements illicites de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet. Ce fut notamment le cas pour l'Aire d'Accueil Le Réaltor qui a été confrontée, à compter d'Octobre 2015, aux occupations illicites du Terrain de Grands Passages situé à ses abords, et celles du site de l'ancienne SPA qui lui est mitoyen.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes, a également subi le même préjudice par des stationnements non autorisés survenus sur la zone d'activités du Carreau de la Mine de Meyreuil.

Ces occupations illicites impliquent au gestionnaire des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations,...etc), et réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces états de faits mettent donc réellement en péril l'équilibre économique de la DSP de gestion des Aires d'Accueil permanentes, induisent des difficultés de gestion et posent de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques.

De surcroît, cette problématique se manifeste avec une acuité singulière sur le Terrain de Grands Passages. En effet les occupations illicites dont il a été l'objet de façon ininterrompue de Septembre 2014 à Juin 2015, n'ont pas permis sa mise en service durant la période d'ouverture dévolue aux déplacements estivaux en grands nombres des populations du voyage. Par conséquent, pour 2015 la gestion de cet Équipement Public ne présente **aucune incidence financière** pour la CPA.

Néanmoins, il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en nette amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière de la CPA et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de cette D.S.P.

En 2015, la Contribution Financière forfaitaire (CFf) globale de la CPA, afférente à la gestion et à l'animation des structures d'accueil pour les Gens du Voyage, se fixe à **145.576 € TTC**, soit **2.541 €** (+ 1,77%) de plus que l'année précédente.

Cette progression est conforme à l'indexation annuelle de la CFf établie, conformément à l'Article 13 de la Convention de DSP, par l'application d'une formule qui se fonde sur des indices de référence (prix consommation, logement...). Cette indexation annuelle forfaitaire est également plafonnée selon un taux maximal ne pouvant dépasser les 3 %.

Par ailleurs, la CFf est minorée par un mécanisme d'intéressement, également mentionné à l'Article 13, qui répartit entre le Délégué et le Délégué l'éventuelle recette annuelle supplémentaire perçue par le gestionnaire.

Il est à préciser qu'en 2015, le coût global annuel (Contribution Financière contractualisée + Travaux réalisés par le délégant) supporté par les finances Communautaires, s'établit à **128 € TTC** par personne accueillie, soit une charge de **0,35 € TTC/personne/jour**.

Les propos qui précèdent démontrent, exception faite du Terrain de Grands Passages, que ces 2 Aires, remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passage, proximité des Équipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à la qualité de l'accueil, de la gestion, des services et des animations proposés. Ils souhaitent voir se développer sur le Territoire du Pays d'Aix d'autres Aires d'Accueil semblables à celle de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, mais demandent une véritable relocalisation du Terrain de Grands Passages destiné à leurs déplacements saisonniers en nombre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-3 et L.1413-1 ;
- La loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;
- La loi 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La délibération n°2009_A236 du Conseil communautaire de la CPA du 11 Décembre 2009 relative à l'adoption du principe de DSP ;
- La délibération n°2010_A196 du Conseil communautaire de la CPA du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégataire ;
- La délibération n°2014_A164 du Conseil communautaire de la CPA du 3 juillet 2014 relative à l'avenant n°2 à la convention de DSP pour la gestion du Terrain de Grands Passages ;
- L'avis de la CCSPL en date du 10 octobre 2016 ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence prend acte des Rapports d'Activités annuels pour l'exercice 2015 de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et du Terrain de Grands Passages.

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement, Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

OBJET : Habitat et politique de la ville - Gens du voyage - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2015 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et du Terrain de Grands Passages

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_178-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016